

Avril 2016

K.v.K. Leiden 40446002

IBAN: NL56 RABO 0388 1106 94

Objet : Informations relatives à l'utilisation de néonicotinoïdes sur des bulbes

Anthos a récemment délivré une déclaration concernant l'approche de la problématique en matière de résidus, cf. annexe. Nous vous présentons un complément en réponse aux questions spécifiques du marché concernant l'utilisation de néonicotinoïdes dans le cadre de la culture de bulbes en relation avec la santé des abeilles.

Résumé

Aux Pays-Bas, cinq produits phytosanitaires du groupe des néonicotinoïdes sont autorisés dans le cadre de la culture de bulbes. L'utilisation des produits est soumise à des restrictions, afin d'éviter tout risque pour les abeilles et les bourdons.

Il ressort des recherches de l'université de Wageningen, réalisées pour le compte d'Anthos, que l'on ne retrouve pas de résidus de néonicotinoïdes sur les bulbes, ou qu'ils sont seulement présents en très faibles quantités non préjudiciables.

Utilisation des néonicotinoïdes dans la culture des bulbes

Dans la culture des bulbes, les cinq produits phytosanitaires suivants, qui appartiennent au groupe des néonicotinoïdes, bénéficient d'une autorisation légale¹ aux Pays-Bas (entre parenthèses la substance active) :

- WOPRO Imidacloprid 70 WG (imidaclopride)
- Admire (imidaclopride)
- Kohinor 700 WG (imidaclopride)
- Calypso (thiaclopride)
- Gazelle (acétamipride)

Ces produits peuvent être utilisés dans la culture ou dans le cadre d'un traitement par immersion des bulbes à fleur. Les Calypso et Gazelle peuvent uniquement être pulvérisés sur la plante, et les produits à base d'imidaclopride peuvent être appliqués dans le cadre d'un traitement par immersion des bulbes. L'Admire n'est actuellement pratiquement plus utilisé. Les conditions d'utilisation des produits à base d'imidaclopride sont si limitées que les applications sont uniquement autorisées si ces dernières ne présentent aucun risque pour les abeilles et les bourdons (p. ex. aucune utilisation sur une plante en fleur).

¹ Le Ctgb (College van Toelating van Gewasbeschermingsmiddelen), le collège néerlandais pour l'autorisation des produits sanitaires délivre des autorisations pour les produits phytosanitaires au niveau national, après que l'EFSA, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, les ait autorisés au niveau européen. Le principe est que les produits phytosanitaires qui sont autorisés aux Pays-Bas sont sûrs pour l'homme, l'animal et l'environnement. La NVWA (Nederlandse Voedsel- en Warenautoriteit), l'autorité néerlandaise de sécurité alimentaire, contrôle si les produits phytosanitaires sont utilisés conformément aux règles. La NVWA et le Ctgb sont des instances publiques.



Les produits à base de thiaclopride (Calypso) et d'acétamipride (Gazelle) sont, dans le respect du dosage autorisé, sûrs pour les bourdons et les abeilles, et ne sont par conséquent soumis à aucune restriction en ce qui concerne les applications pendant la floraison.

Les résidus de néonicotinoïdes sur des bulbes

En 2015, Anthos a chargé l'institut de recherches scientifiques de l'université de Wageningen UR d'étudier les résidus dans les bulbes. Les chercheurs ont examiné au total 107 lots de bulbes de tulipes (35), de narcisses (20), de crocus (11), de Muscari (9), de lys (12), de glaïeuls (10) et de dahlias (10) au moment où le lot de bulbes était prêt à donner. Des résidus de néonicotinoïde ont été retrouvés sur 8 lots de bulbes (7 % du total). Dans tous les cas, il s'agissait d'imidaclopride en faibles quantités². Aucune trace de néonicotinoïdes n'a été retrouvée dans les tulipes, les narcisses, les Muscari et les dahlias.

Enfin, nous signalons qu'aux Pays-Bas, il est travaillé dur pour restreindre l'utilisation de produits phytosanitaires, dont les néonicotinoïdes. Des recherches sont également effectuées pour des alternatives écologiques aux produits ou aux méthodes phytosanitaires.

Si vous le souhaitez, nous sommes volontiers disposés à vous expliquer le contenu de la présente.

ANTHOS

M. H. Westerhof
Président

² Deux lots de bulbes de crocus (résidu moyen 0,03 mg/kg), trois lots de bulbes de lys (résidu moyen 2 mg/kg) et trois de glaïeuls (résidu moyen 0,07 mg/kg)

Telephone

+31 252 535 080

Telefax

+31 252 535 088

E-mail

secretariaat@anthos.org

Internet

<http://www.anthos.org>

Objet : Exigences relatives aux résidus sur les bulbes à fleurs et les produits d'arboriculture

K.v.K. Leiden 40446002
IBAN: NL56 RABO 0388 1106 94

Anthos est l'organisation qui défend les intérêts des entreprises commerciales du secteur des bulbes à fleurs et de l'arboriculture aux Pays-Bas. Nous entretenons à cette fin un vaste réseau dans lequel nous intervenons au nom de ces entreprises envers notamment les autorités et les organisations publiques et privées, dans le pays et à l'étranger. Un certain nombre de nos affiliés ont sollicité notre assistance afin de trouver une solution dans le cadre de la discussion relative à l'usage de néonicotinoïdes pour la culture des bulbes de fleurs et des produits d'arboriculture par rapport à la santé des abeilles. Dans cette lettre, nous expliquons notre vision à ce propos, ainsi que les efforts consentis afin de répondre aux souhaits des clients.

Autorisation des produits phytopharmaceutiques aux Pays-Bas

Les produits phytopharmaceutiques, dont les néonicotinoïdes, ne sont autorisés aux Pays-Bas que s'ils sont sans danger pour 'l'homme, l'animal et l'environnement'. Les risques pour la santé des abeilles y sont également considérés. Pour commencer, une évaluation approfondie des substances actives est effectuée au niveau européen. Ensuite, les différents produits phytopharmaceutiques contenant ces substances sont évalués au niveau national par collège néerlandais d'autorisation des produits phytopharmaceutiques (Ctgb). L' Autorité néerlandaise relative aux aliments et aux marchandises (NVWA) contrôle l'usage correct des produits par les entrepreneurs. Par rapport à d'autres pays, les Pays-Bas possèdent la procédure d'autorisation la plus sévère d'Europe en ce qui concerne les produits destinés à la culture d'ornement.

Autorisation des néonicotinoïdes par rapport à la santé des abeilles

La discussion relative à la nocivité de certains produits phytopharmaceutiques pour les abeilles est menée de façon intensive au niveau européen et national. La recherche est encore en pleine évolution et de nouvelles informations scientifiques sont apportées régulièrement quant à la relation entre les néonicotinoïdes et la santé des abeilles. Dans l'attente d'autres études, la Commission européenne a décidé de suspendre certaines applications d'insecticides sur les plantes qui attirent les abeilles. En outre, l'Actieprogramma Bijengezondheid (programme d'action pour la santé des abeilles) a été lancé aux Pays-Bas fin 2013 à l'initiative de la Secrétaire d'état Dijkema, dans le cadre duquel est réalisé un programme de monitoring et de surveillance pluriannuel sur la santé des abeilles. En 2015, le Ctgb continuera à observer, dans le cadre d'un examen en collaboration avec tous les états-membres, les risques de tous les néonicotinoïdes pour la santé des abeilles. Le gouvernement néerlandais estime qu'une intervention supplémentaire dans l'ensemble des moyens n'est pas nécessaire à l'heure actuelle, n'est pas juridiquement justifiée et aurait en outre de lourdes conséquences pour la culture d'un grand nombre de produits de la culture d'ornement.

Analyse des résidus de Greenpeace

Nous sommes bien conscients que les organisations non-gouvernementales estiment que ce résultat n'est pas suffisant. Elles poursuivent donc leurs actions de façon différente, comme au travers des parties du marché. En 2014, Greenpeace a fait examiner aux Pays-Bas et dans d'autres pays européens des échantillons d'un vaste assortiment de bulbes de fleurs (en pot et pour la vente à sec) et de plantes de jardin quant à la présence de résidus de produits phytopharmaceutiques. Les résultats ont été publiés dans deux rapports qui ont fait l'objet d'une grande attention de la part des médias dans différents pays. Ces publications ont nuit injustement à l'image de nos secteurs et des produits que nous produisons et que nous commercialisons, et nous le regrettons fortement.





Analyse de Wageningen UR

Dans quelques plantes, des résidus de substances ont été retrouvés dont l'usage est interdit aux Pays-Bas dans certaines plantes. Nous avons chargé l'organisme de recherche indépendant Praktijkonderzoek Plant en Omgeving (PPO) de Wageningen UR d'analyser l'origine des résidus trouvés. La majeure partie des résidus rencontrés entre dans le cadre des normes de résidus à attendre en fonction des applications autorisées aux Pays-Bas. Pour d'autres résidus, le PPO indique que la contamination croisée est justifiée par le fait qu'elle résulte de l'utilisation d'autres plantes ou qu'il s'agit de matériel importé d'autres pays de l'UE où le produit est bien autorisé. Un petit nombre de résidus n'était pas explicable. Anthos condamne avec force l'usage sur une plante de produits qui ne sont pas autorisés.

Durabilité

Les bulbes de fleurs et les produits d'arboriculture néerlandais sont au top du niveau mondial, non seulement en ce qui concerne le volume et la diversité mais aussi la qualité et la durabilité. Les Pays-Bas ont été l'un des premiers pays à adopter dans la pratique courante la protection végétale intégrée. Des étapes importantes ont été accomplies sur le plan de la réduction d'utilisation, de l'émission et des effets sur l'environnement des produits phytopharmaceutiques, notamment sous l'influence de divers programmes politiques des autorités néerlandaises. Des développements sont réalisés en permanence dans le domaine des produits phytopharmaceutiques. L'industrie s'oriente de plus en plus souvent sur des produits phytopharmaceutiques d'origine naturelle, également appelés pesticides verts.

La protection des plantes contre les maladies et les infections est nécessaire pour obtenir un produit fini de bonne qualité. Tous les efforts visent à le faire en utilisant un départ propre (matériel de départ sain), la prévention, une approche biologique et à n'intervenir avec des produits chimiques que si une correction est nécessaire. La présence fréquente de plusieurs résidus sur le produit fini s'explique par le fait que différentes maladies et infections doivent être combattues avec différents produits et que la gestion de la résistance nécessite l'utilisation de différents groupes chimiques.

Indicateur de résidu

Pour maintenir une position de haut niveau, nous nous efforçons de commercialiser des produits d'une qualité irréprochable. C'est pourquoi Anthos entretient des contacts intensifs avec toutes les parties de la chaîne et se fait supporter à cette fin par des instituts de connaissances, dont Wageningen UR. Contrairement aux plantes alimentaires, il n'existe pour les plantes d'ornement aucune norme concernant les teneurs maximales en résidus qu'elles peuvent contenir. C'est également la raison pour laquelle nous recherchons avec Wageningen UR la possibilité de développer ce que l'on appelle un Residu Indicator. Celui-ci comprend par groupe de plantes les substances actives avec les teneurs en résidus maximales en cas d'usage normal. Le Residu Indicator doit servir d'outil pour le détail et répond à la question de savoir quelles normes sont acceptables sur les produits et n'ont aucune conséquence pour la santé des abeilles.

Nous voulons enfin ajouter que, tout comme le détail, nous avons nous aussi des ambitions dans le domaine de la durabilité. Tous les efforts dans le domaine de la protection végétale et de la diminution de l'usage des produits phytopharmaceutiques entraîneront sans aucun doute une réduction du résidu sur le produit fini. Ensemble, avec les entreprises du secteur des bulbes de fleurs et des pépiniéristes, nous mettons dès lors tout en œuvre pour atteindre la réduction souhaitée. En réalité, lorsque les détaillants prescrivent une tolérance zéro pure et dure pour quantité de résidus, ils nous demandent l'impossible. Nous vous demandons de la compréhension, d'autant plus au vu des efforts que nous fournissons.



Enfin, nous aimerions encore insister sur le fait qu'en raison de la politique péremptoire d'autorisation et des contrôles effectués par la NVWA, les risques des produits phytopharmaceutiques, dont les néonicotinoïdes, pour la mort des abeilles sont limités à un minimum. Avec le Residu Indicator en développement, nous espérons offrir encore davantage de transparence à ce propos.

Nous espérons que par ces informations, vous continuerez à maintenir votre confiance pour le secteur des bulbes de fleurs et de l'arboriculture. Si vous le souhaitez, nous sommes entièrement disposés à approfondir encore le contenu de cette lettre.

ANTHOS

M. H. Westerhof
Président